

COMMISSION BANCAIRE
DE L'AFRIQUE CENTRALE



Secrétariat Général

Avenue Jean Paul II
Boîte Postale 2180 – Libreville
République Gabonaise

Tél. (241) 01 74 45 47

Libreville, le 11 JUL. 2024

Madame, Monsieur le Directeur Général,

- Etablissement de crédit
- Etablissement de microfinance
- Etablissement de paiement

CAMEROUN

LC-COB/ 31 /DREGRI/DRNM/TPO

Objet : Transfert des avoirs en déshérence à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC) du Cameroun

Madame, Monsieur le Directeur Général,

Par décret n°2023/08500/PM du 1^{er} décembre 2023 fixant modalités de transfert des fonds et valeurs dévolus à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC) du Cameroun, les Autorités nationales ont demandé aux établissements de crédit, de microfinance et de paiement de transférer à la CDEC les avoirs dits en déshérence.

Y faisant suite, je voudrais porter à votre attention que ce transfert nécessite préalablement la clarification de la nature de ces avoirs, ainsi que la définition des modalités de conservation, de gestion, voire de restitution de ces valeurs. A ce jour, il n'existe pas dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) un cadre réglementaire régissant les points sus évoqués, hormis des règles relatives au traitement comptable de ces avoirs.

La COBAC a engagé des travaux visant à encadrer, au plan communautaire, le traitement par les établissements de crédit, de microfinance et de paiement, des avoirs en déshérence et de leur transfert aux institutions habilitées. Cet encadrement permettra de préserver la stabilité financière dans la CEMAC, de maîtriser les risques opérationnels liés à la conservation et la gestion de ces valeurs, ainsi que les risques de contentieux entre les institutions nationales, les institutions financières et les titulaires de ces avoirs ou leurs ayants droit.

Eu égard à tout ce qui précède, je vous demande de sursoir au processus de transfert des avoirs en déshérence au profit de la CDEC du Cameroun en attendant la clarification des points susmentionnés.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général, *u*

Marcel ONDELE

Ampliations :

- CDEC ;
- APECCAM ;
- ANEMCAM.